



Ordonnance injonction a payer jamais recue

Par **sosop**, le **13/08/2015** à **12:05**

Bonjour, rnj'apprend aujourd'hui par courrier simple d'huissier que j'ai été jugé en 2014 (injonction a payer pour loyer impayé en 2009). rnje n'ai jamais reçu cette ordonnance. rnj'ai contacté mon ancien bailleur qui me donne un détail de mon dû qui ne correspond pas a celui qu'on me reclame sur l'injonction. (plus de 600€ de trop quand meme). rnCe n'est pas le bailleur qui a contacté le tribunal mais son assurance. rnComment puis je faire opposition à cette ordonnance pour préciser que je ne l'ai d'abord jamais reçu et ensuite leur dire que le montant est faux par rapport au dû de départ. rnUn simple courrier au tribunal emetteur suffit ? rnMeci d'avance